



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Directeurs d'école

Question écrite n° 49624

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la demobilisation des enseignants du premier degré par rapport à la fonction de directeur d'école. La preuve en est donnée par le nombre croissant de postes non pourvus à ce jour. Il lui fait observer que cette fonction entraîne de nombreuses tâches qui s'ajoutent à l'enseignement que doivent dispenser ces directeurs compte tenu de leur statut. Il note l'importance de la fonction de directeur d'école : il a la responsabilité de l'administration de l'établissement, de l'accueil, de la sécurité et de la surveillance des élèves. Il représente l'institution auprès de la commune et des autres collectivités locales ; il veille par ailleurs à l'harmonie des relations avec les parents d'élèves, le monde économique et les associations sportives et culturelles locales. Enfin, il favorise l'intégration scolaire et sociale des enfants issus de catégories défavorisées, handicapés ou encore d'origine étrangère. Il apparaît donc que le rôle soit difficilement conciliable avec une activité d'enseignant : les décharges d'enseignement sont à ce jour nettement insuffisantes. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas opportun de créer un statut de directeur d'école du premier degré, assorti d'une amélioration du régime des décharges.

Données clés

Auteur : [M. Trassy-Paillogues Alfred](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49624

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1286